

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif / compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale. Pour les communes de plus de 3500 habitants et établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, les conseillers se voient également remettre une note de synthèse suffisamment détaillée lors de l'envoi des convocations pour le vote des documents budgétaires.

La présente note reprend les éléments indiqués (mais non obligatoires) par les circulaires budgétaires et met en avant les chiffres clefs et les prévisions budgétaires de l'exercice 2025.

Rappel du cadre général

Pour mémoire, le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget Primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le Président de l'EPCI est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif comporte deux grandes sections bien distinctes. Chaque section est divisée en chapitre regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

- ▶ La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- ▶ La section d'investissement est liée aux projets structurants de la commune ainsi qu'aux financements associés.

Présentation générale du budget

	Libellé	Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	10 492 701.67 €	8 860 062.42 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	6 731 106.00 €	3 647 446.00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	4 716 299.25 €
Total de la section d'investissement		17 223 807.67 €	17 223 807.67 €
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	20 787 808.42 €	15 881 562.00 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de la section de fonctionnement reporté	0.00 €	4 906 246.42 €
Total de la section de fonctionnement		20 787 808.42 €	20 787 808.42 €
Total du budget		38 011 616.09 €	38 011 616.09 €

Introduction

Pour 2025, Grand Orb propose de développer ces 5 axes dans les actions du projet de territoire :

- Economie et tourisme - Environnement et mobilité - Santé et attractivité médicale - Culture et jeunesse - Solidarité territoriale

Principales orientations

- ▶ Finalisation des projets inscrits dans le projet de territoire
- ▶ Maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement
- ▶ Aucune hausse de fiscalité

Prévisions Budgétaires

I. Recettes de la Section de Fonctionnement

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à **20 787 808 €** en 2025. Qu'elles soient réelles (donnant lieu à un encaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) elles sont regroupées sous les chapitres suivants :

► **Atténuation de charges (Chapitre 013)** : Concerne les remboursements de salaires de personnels en arrêt ou autres charges par divers organismes

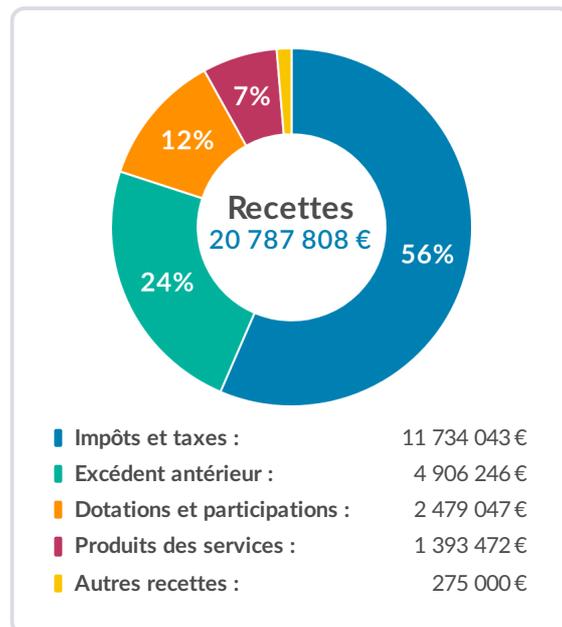
► **Produits des Services (Chapitre 70)** : Regroupent les sommes encaissées au titre des prestations de services facturés aux usagers, de reversements ou mise à disposition de personnels.

► **Impôts et Taxes (Chapitre 73+731)** : Impôts directement perçus, cotisations sur la VAE, versement du FPIC et ensemble des taux prélevés par l'intercommunalité.

► **Dotations et Participations (Chapitre 74)** : Il s agit des Dotations Intercommunalite ou de compensation versées par l État et les participations éventuelles versées par d'autres organismes.

► **Autres Produits de Gestion Courantes (Chapitre 75)** : Concerne les recettes encaissées au titre de la mise à disposition des bâtiments ou du patrimoine de la collectivité.

► **Produits spécifiques (Chapitre 77)** : Concerne des écritures de régularisation ou de cessions.



Chap	Libellé	Budget 2024	RàR 2024	Budget 2025 (RàR + Prop)
013	Atténuation de charges	20 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
70	Produits services, domaine et ventes div	1 234 372.00 €	0.00 €	1 393 472.00 €
73	Impôts et taxes	3 798 655.00 €	0.00 €	3 611 273.00 €
731	Fiscalité locale	7 892 244.00 €	0.00 €	8 122 770.00 €
74	Dotations et participations	2 477 635.00 €	0.00 €	2 479 047.00 €
75	Autres produits de gestion courante	163 100.00 €	0.00 €	65 000.00 €
	Autres recettes de gestion des services	0.00 €	0.00 €	0.00 €
76	Produits financiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77	Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		15 586 006.00 €	0.00 €	15 681 562.00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		180 000.00 €	0.00 €	200 000.00 €
R 002	Excédent de fonctionnement reporté	3 401 830.74 €	0.00 €	4 906 246.42 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées		19 167 836.74 €	0.00 €	20 787 808.42 €

Excédent de fonctionnement 2024 reporté en totalité. Hausse des soutiens des éco organismes et des reprises des déchets triés. Légère hausse des recettes fiscales malgré la baisse des compensations de l'Etat. Maintien des taux de fiscalité.

II. Dépenses de la Section de Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à **20 787 808 €** en 2025. Qu'elles soient réelles (donnant lieu à un décaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) elles sont regroupées sous les chapitres suivants :

► **Charges à caractère général (Chapitre 011)** : Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : contrats d'entretien, de maintenance, prestations de services, dépenses d'énergie et fluides, fournitures par les services techniques, fournitures administratives.

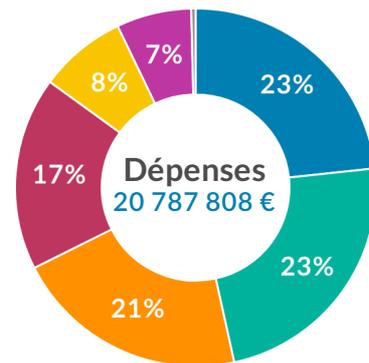
► **Charges de Personnel (012)** : Il s'agit de la rémunération des personnels titulaires et non titulaires, des charges sociales et assurances associées.

► **Atténuation de produits (014)** : Correspond à des reversements effectués telles que l'Attribution de Compensation versée aux communes membres, la contribution au FNGIR ou d'autres reversements.

► **Autres charges de gestion courantes (Chapitre 65)** : Ce poste regroupe les éventuels versements de subventions aux SPIC, aux associations et indemnités des élus.

► **Charges financières (Chapitre 66)** : Il s'agit des intérêts liés aux emprunts contractés par la collectivité.

► **Dépenses d'ordre** : Écritures comptables sans décaissement liées par exemple aux amortissements des immobilisations.



■ Virement à section d'invest :	4 841 257 €
■ Atténuation de produits :	4 837 590 €
■ Charges de personnel :	4 370 000 €
■ Charges générales :	3 631 649 €
■ Autres dépenses :	1 631 000 €
■ Charges gestion courante :	1 396 312 €
■ Intérêts d'emprunts :	80 000 €

Chap	Libellé	Budget 2024	RàR 2024	Budget 2025 (RàR + Prop)
011	Charges à caractère général	3 599 292.00 €	0.00 €	3 631 649.00 €
012	Charges de personnels, frais assimilés	4 201 900.00 €	0.00 €	4 370 000.00 €
014	Atténuations de produits	4 923 590.00 €	0.00 €	4 837 590.00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 371 650.00 €	0.00 €	1 396 312.00 €
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Autres dépenses de gestion des services	0.00 €	0.00 €	0.00 €
66	Charges financières	95 000.00 €	0.00 €	80 000.00 €
67	Charges spécifiques	11 000.00 €	0.00 €	11 000.00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 202 432.00 €	0.00 €	14 326 551.00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 365 404.74 €	0.00 €	4 841 257.42 €
042	Opération ordre transfert entre sections	1 600 000.00 €	0.00 €	1 620 000.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 965 404.74 €	0.00 €	6 461 257.42 €
D 002	Déficit de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		19 167 836.74 €	0.00 €	20 787 808.42 €

Maintien des charges à caractère général. Hausse des charges de personnel suite aux nouveaux recrutements pour des nouveaux services (espace culture et jeunesse, permis de louer) et à la hausse de 3 points des dotations

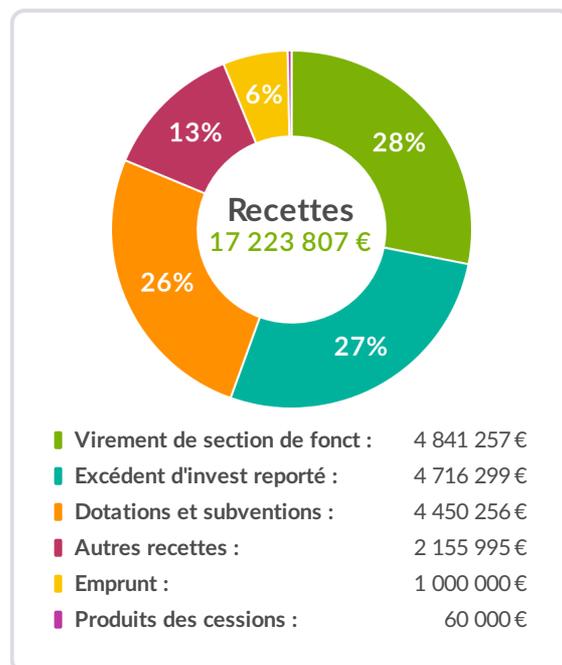
III. Recettes de la Section d'Investissement

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'établissent à **17 223 807 €** en 2025. Le budget d'investissement peut être financé par différents types de recettes. Lorsque la collectivité n'utilise pas l'intégralité de ses recettes de fonctionnement, elle peut transférer la somme restante vers le budget d'investissement : c'est la capacité d'autofinancement.

► **Les recettes d'équipement** : Elles concernent principalement les subventions d'investissement (13) reçues de la part de tiers publics tels que l'Etat, la Région, le Département ou tout autre collectivité ou organisme public, ainsi que les recettes d'emprunt (16); les collectivités pouvant avoir recours à l'emprunt pour financer leurs investissements, par nature durables (ce qui n'est pas possible pour le fonctionnement).

► **Les recettes financières** : Elles concernent principalement les dotations (10) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : part provenant de l'excédent de la section de fonctionnement devant en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (corrigé des RAR) apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

► **Les recettes d'ordre** : Écritures comptables sans décaissement de trésorerie liées aux opérations patrimoniales ou transferts entre sections dont le virement à la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement).



Chap	Libellé	Budget 2024	RàR 2024	Budget 2025 (RàR + Prop)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 959 408.00 €	3 111 451.00 €	4 090 256.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, ...)	1 000 000.00 €	0.00 €	1 000 000.00 €
	Autres recettes d'équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'équipement		4 959 408.00 €	3 111 451.00 €	5 090 256.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	360 000.00 €	0.00 €	360 000.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000.00 €	0.00 €	60 000.00 €
Total des recettes financières		410 000.00 €	0.00 €	420 000.00 €
Total des recettes réelles d'investissement		6 035 107.00 €	3 647 446.00 €	6 046 251.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 365 404.74 €	0.00 €	4 841 257.42 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	1 600 000.00 €	0.00 €	1 620 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	40 625.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 006 029.74 €	0.00 €	6 461 257.42 €
R 001	Solde d'exécution positif reporté	5 343 699.01 €	0.00 €	4 716 299.25 €
	Affectation au compte 1068	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'investissement cumulées		16 384 835.75 €	3 647 446.00 €	17 223 807.67 €

Pas d'affectation de résultat au vu du résultat antérieur reporté de 4,7 millions d'euros. Recours à l'emprunt à hauteur d'un million d'euros pour financer l'acquisition de camions, les aménagements de la base de loisirs et des mobilités douces (grâce à un faible endettement). Grand Orb peut rembourser sa dette en mois d'un an.

IV. Dépenses de la Section d'Investissement

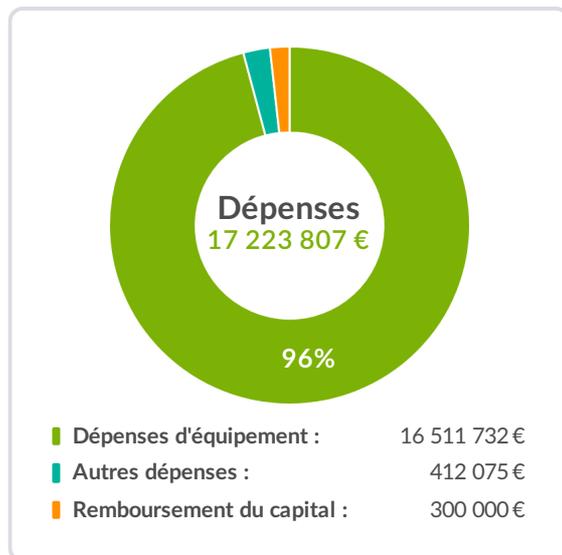
Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'établissent à **17 223 807 €** en 2025. Les dépenses d'investissement regroupent les opérations qui ont vocation à modifier le patrimoine de la collectivité. On y retrouve :

► **Les dépenses d'équipement** : Elles se répartissent au sein de la classe 2 en immobilisations incorporelles (20), corporelles (21), en cours (23) ou financières (26, 27). Il s'agit d'opérations de construction ou d'aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructure, d'achats de matériels durables ou plus rarement d'acquisition de titres de participation. Elles peuvent également concerner des subventions d'équipement versées à des tiers en participation au financement de leurs investissements.

► **Les dépenses financières** : Elles concernent principalement le remboursement du capital des emprunts (compte 16) : Lorsque la collectivité emprunte auprès d'une banque, elle doit ensuite rembourser chaque année une partie du capital et des intérêts. La part du capital remboursé constitue une dépense d'investissement; les intérêts étant comptabilisés dans la section de fonctionnement.

► **Les dépenses d'ordre** : Écritures sans décaissement liées aux transferts entre sections ou opérations patrimoniales.

► **Chapitre D001** : Déficit d'investissement reporté, lié au décalage entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes d'investissement à venir (subventions, emprunts) ou à un puisement dans le fonds de roulement de la collectivité.



Chap	Libellé	Budget 2024	RàR 2024	Budget 2025 (RàR + Prop)
018	RSA	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 703 426.00 €	899 064.00 €	1 818 446.00 €
204	Subventions d'équipement versées	1 591 152.00 €	1 099 948.00 €	2 001 948.00 €
21	Immobilisations corporelles	4 782 245.75 €	981 570.00 €	7 117 889.67 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 714 400.00 €	862 758.00 €	2 897 758.00 €
Total des opérations d'équipement		3 506 987.00 €	2 675 691.00 €	2 675 691.00 €
Total des dépenses d'équipement		15 298 210.75 €	6 519 031.00 €	16 511 732.67 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non-budg)	320 000.00 €	0.00 €	300 000.00 €
	Autres dépenses financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses financières		320 000.00 €	0.00 €	300 000.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		16 164 210.75 €	6 731 106.00 €	17 023 807.67 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	180 000.00 €	0.00 €	200 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	40 625.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		220 625.00 €	0.00 €	200 000.00 €
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		16 384 835.75 €	6 731 106.00 €	17 223 807.67 €

Aides aux entreprises et aux commerces - Requalification de l'offre des sentiers VTT et pédestres - Base d'accueil des activités de pleine nature - Extension/modernisation du parc aquatique La Prade - Modernisation des bornes enterrées - Acquisition de 4 camions - Aménagements mobilités douces - Finalisation démolition friche Bourgès - Schéma directeur eau et assainissement pour PLUI - Pôle culture et jeunesse - Fonds de concours aux communes

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

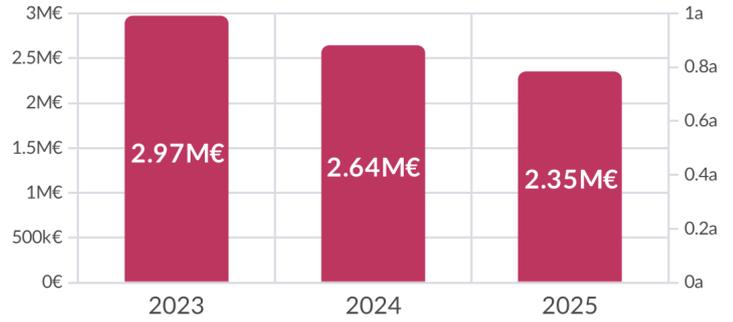
Données Financières

I. Endettement de la collectivité

L'encours total de la dette au 01/01/2025 s'établit à **2 353 859 €**. Il correspond au capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité et non encore soldés. Cette dette se traduit au cours de chaque exercice, par le paiement d'une annuité financière composée :

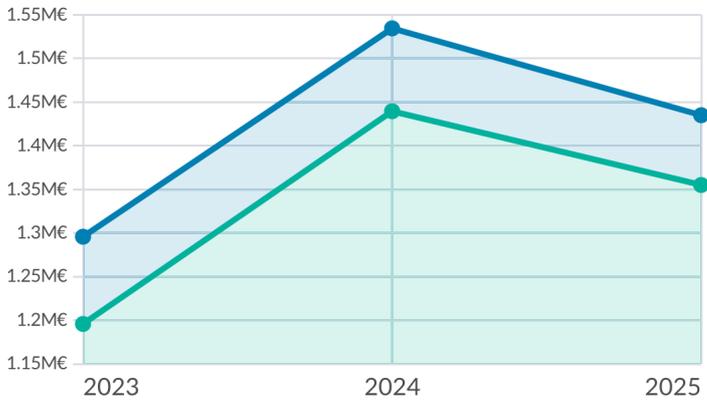
- ▶ Des intérêts positionnés en fonctionnement
- ▶ Une partie en capital positionnée en investissement

Pour 2025, l'annuité inscrite est de **380 000 €**.



Encours de la dette en 2025 : **2 353 859 €**

II. Épargnes Prévisionnelles



Épargne de Gestion en 2025 : **1 435 011 €**

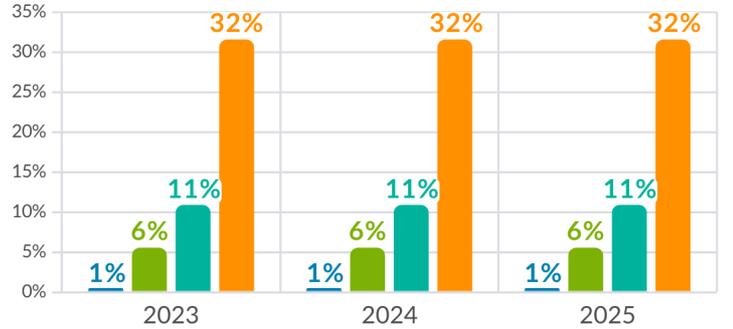
Épargne Brute en 2025 : **1 355 011 €**

Épargne de Gestion = Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) - Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF, hors travaux en régie et hors charges d'intérêts)

Épargne Brute (EB) = RRF - DRF (hors travaux en régie)

Épargne Nette = EB - Remboursement de la dette en capital

III. Fiscalité



Taxe Foncier Bâti en 2025 : **0.50 %**

Taxe Foncier Non-Bâti en 2025 : **5.54 %**

Taxe Habitation Résid. Sec. en 2025 : **10.90 %**

Cotisation Foncière des Entr. en 2025 : **31.56 %**

A noter qu'en 2025 la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base de calcul pour la taxe foncière et impactant plusieurs impôts locaux sera de 1.7%. Cette revalorisation est indépendante des taux d'imposition votés par les collectivités.

IV. Effectifs de la collectivité

Les effectifs de la collectivité pourvus en Équivalent Temps Plein Annuel au 01/01/2025 sont de **72.00 ETP**.

Synthèse du Budget 2025

Fonctionnement

20 787 808 €

Investissement

17 223 807 €

”

Une situation financière saine. Des dépenses maîtrisées dans un contexte économique et fiscal incertain. Des services à la population maintenus et un soutien à l'investissement local auprès des particuliers, des entreprises et des communes.

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

71_AN-034-200042646-20250402-D2025_46-BF